

GROUPE



**L'action de la Caisse des Dépôts au service
de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités**

Le Grand Plan d'Investissement



Mercredi 11 avril 2018

Département Transition Energétique et Ecologique
Equipe territoriale Yvelines/Hauts de seine

Sommaire

- 1. Les enjeux de la rénovation énergétique du patrimoine public**
- 2. Le Grand Plan d'investissement 2018-2022**
- 3. L'accompagnement CDC des collectivités**
 - A. Les Prêts**
 - B. Le tiers-financement du dispositif intracting**
 - C. Le tiers-investissement dans les Marchés de Partenariat de Performance Energétique (MPPE)**
- 4. Les autres investissements Caisse des Dépôts dans les projets TEE**

GROUPE



1. Les enjeux de la rénovation énergétique du patrimoine des Collectivités Territoriales



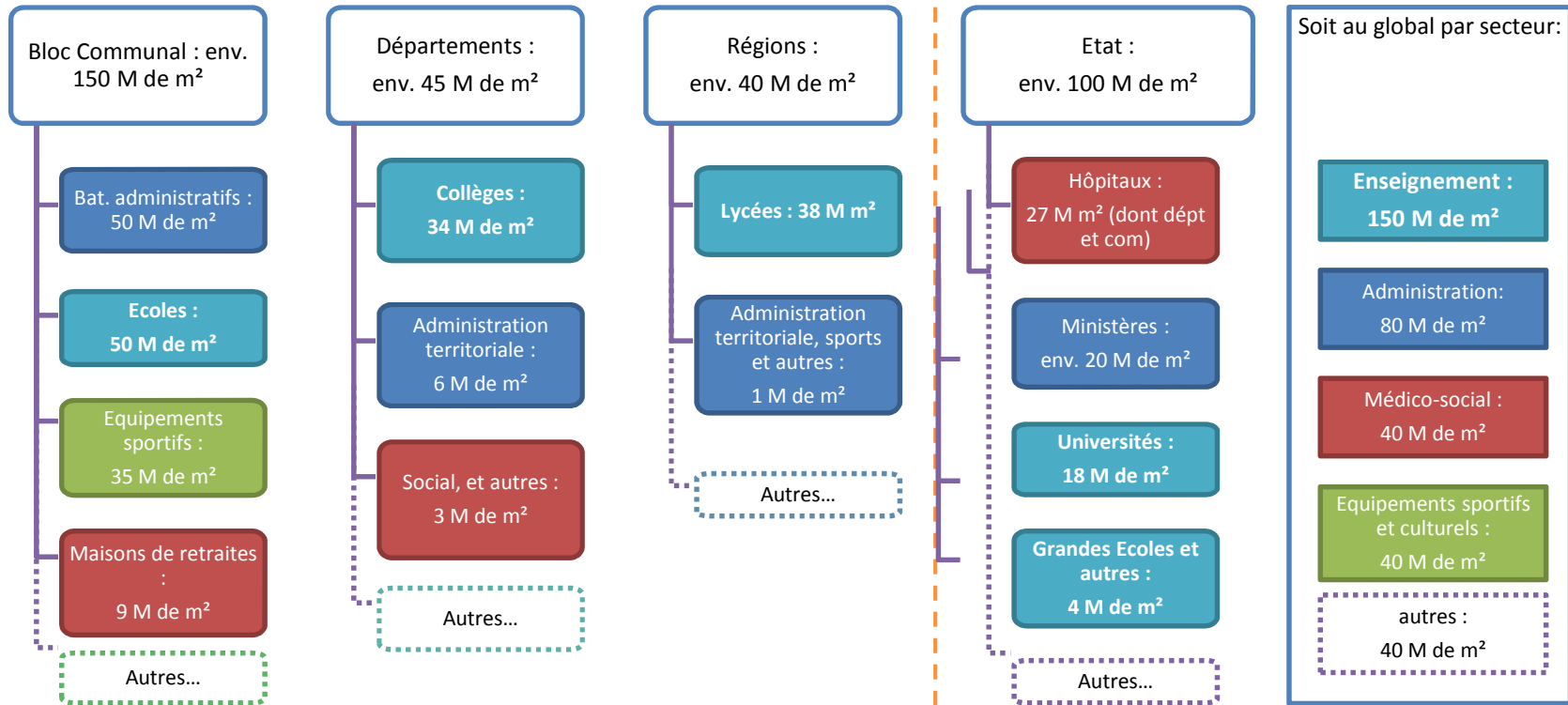
Les enjeux de la rénovation énergétique du patrimoine public

- ❑ **250 millions de m²**, c'est le patrimoine **bâti** des collectivités,
dont la moitié de bâtiments éducatifs,
- ❑ **76%** de la **facture énergétique**, proviennent des **Bâtiments** des communes
et 18% de l'Eclairage public,
- ❑ **2,9 Md€/an**, c'est la **facture** énergétique des collectivités,
soit 5% du budget de fonctionnement ou 50€/hab/an,
- ❑ **L'augmentation** du prix de l'énergie et le **vieillessement** des installations
aggravent la situation,

=> Le coût de l'inaction augmente chaque jour

Les enjeux de la rénovation énergétique du patrimoine public

250 millions de m² de tertiaire pour les Collectivités Territoriales



GROUPE



Le Grand Plan d'investissement



2018

2022

57 Mds €

Le Grand Plan d'Investissement 2018-2022

Septembre 2017: rapport Jean Pisani Ferry

Fin 2017: le Gouvernement engage un Grand plan d'investissement sur 5 ans de **57 Mds €**.

N°	Défis	Axes	ressources
1	La Neutralité Carbone	Accélérer la transitions écologique	20 Mds €
2	L'accès à l'emploi	Edifier une société de compétence	15 Mds €
3	La compétitivité par l'innovation	Ancrer la compétitivité sur l'innovation	13 Mds €
4	L'état numérique	Construire l'état numérique	9 Mds €
		TOTAL:	57 Mds €

3. Le rôle de la Caisse des Dépôts dans le Grand Plan d'investissement



2 Mds € de prêts

**500 M€
d'investissements**

Le Grand Plan d'Investissement et le rôle de la CDC

Le gouvernement a sollicité la CDC pour financer la rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités.

L'offre doit favoriser des **montages innovants** et le partage de **bonnes pratiques**.

- ✓ **2 Md€** de prêts sur **fonds d'épargne**,
- ✓ **500 M€** d'investissement en **fonds propres**.

A ces sommes, s'ajoutent 500 M€ de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**DSIL**).

Le Grand Plan d'Investissement et le rôle de la CDC

L'offre de prêts sur Fonds d'épargne

Objectif : Financer des dépenses d'investissement concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Avec une ambition de gain énergétique > 30 %
- La réalisation d'une étude de performance énergétique
- La mise en place de moyens de comptages ou de suivi des dépenses énergétiques

Le Grand Plan d'Investissement et le rôle de la CDC

Caractéristiques de l'offre de prêts



TARIFICATION

TAUX
LIVRET A
+ 0,75 %



DURÉE

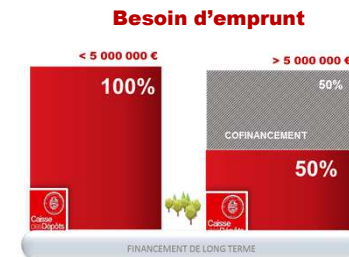


INDEX DISPONIBLES



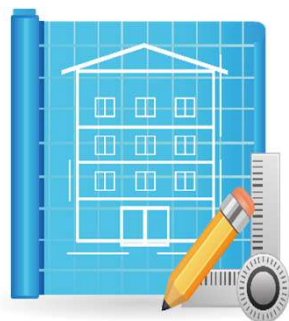
OPTIONS FINANCIÈRES DISPONIBLES

- Modalités d'amortissement adaptables au projet
- Mobilisation du prêt possible sur plusieurs années
- Périodicité des échéances: trimestrielle, semestrielle, annuelle



Le Grand Plan d'Investissement et le rôle de la CDC

Caractéristiques de l'offre de prêts



MAÎTRISE
D'OUVRAGE

Collectivités
Territoriales



SUBVENTIONS
APPORTÉES
À UN PROJET
DE LONG
TERME

DSIL



PARTENARIAT
PUBLIC/PRIVÉ

TOUT IMMEUBLE EN PATRIMOINE DES COLLECTIVITES

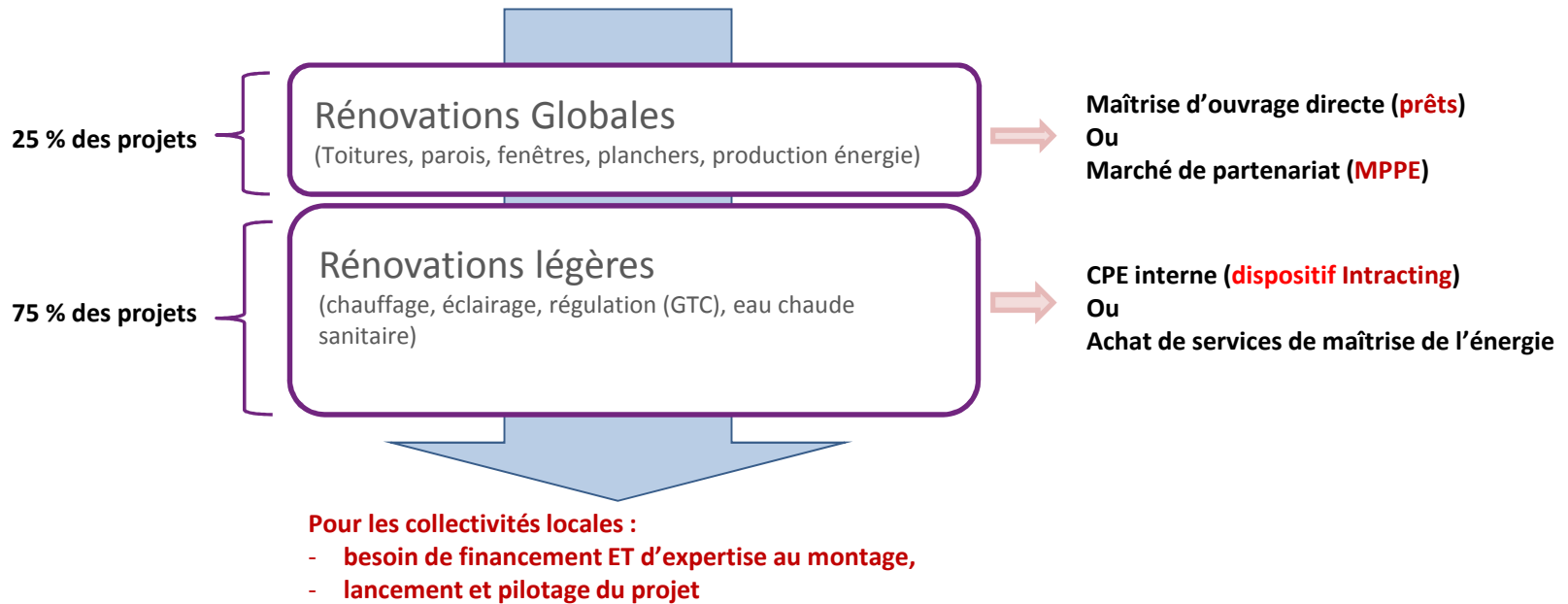
Le Grand Plan d'Investissement et le rôle de la CDC

L'intervention en fonds propres (**500 M€** d'investissement) de la Caisse des Dépôts se fera :

- **Par l'Intracring:** sous la forme d'**Avances Remboursables**
- **Par des MPPE:** des prises de **participations** dans des « **sociétés de projet ou de services** » pour mettre en œuvre des **Marchés de Partenariat de Performance Energétique**.

Le Grand Plan d'Investissement et le rôle de la CDC

Le marché peut être abordé à travers 2 types de rénovations :

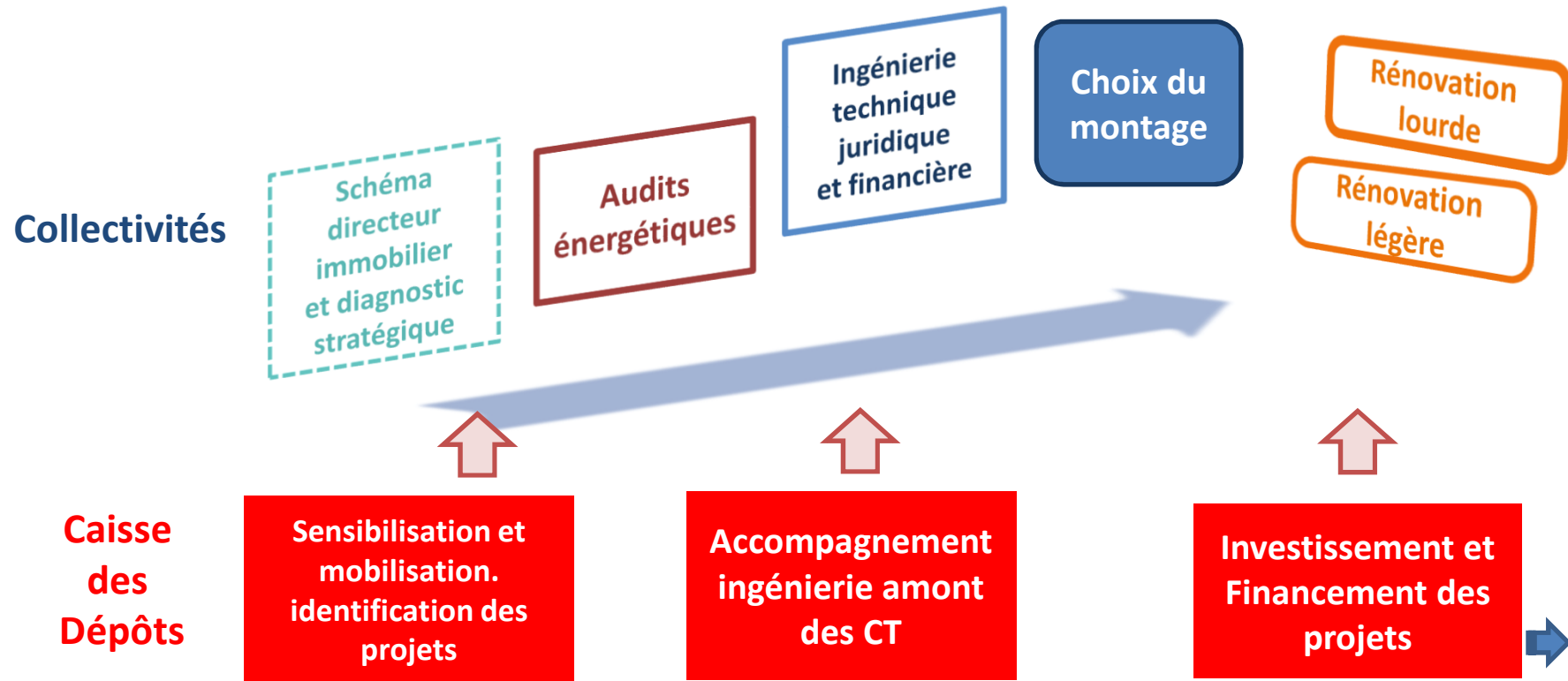


GROUPE



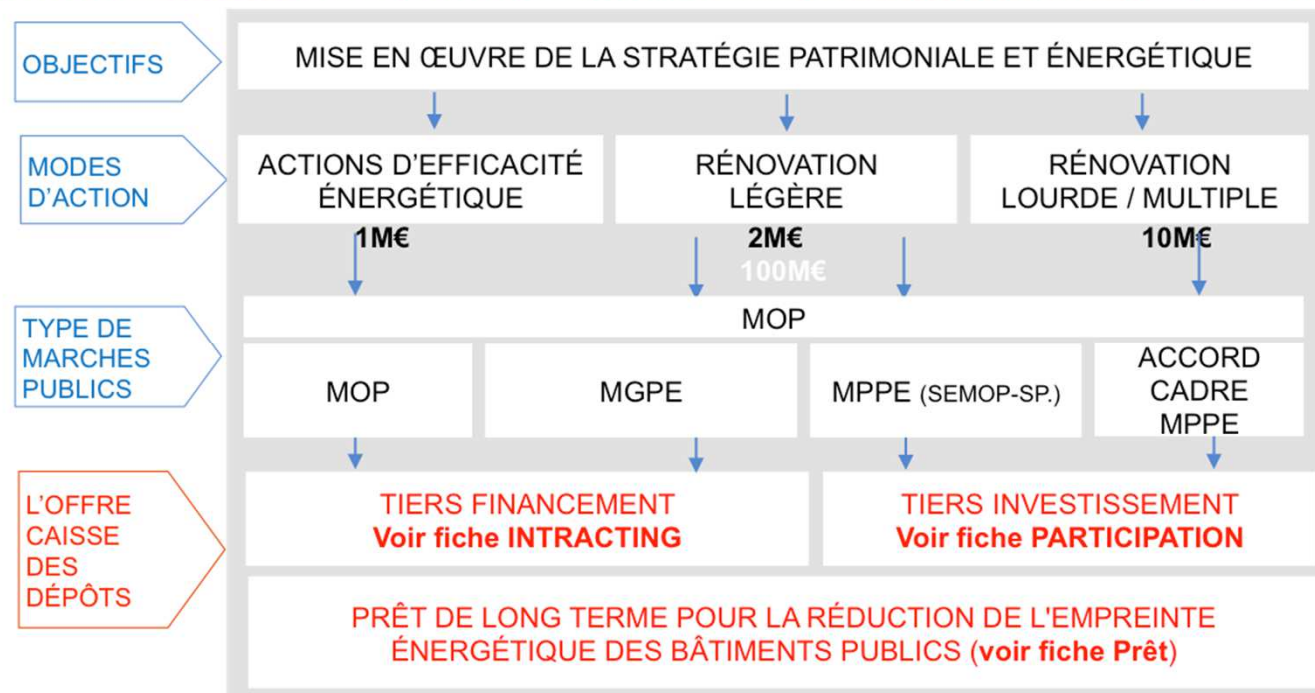
4. L'accompagnement CDC des collectivités

L'accompagnement de la Caisse des Dépôts



L'offre de la Caisse des Dépôts pour le financement de la rénovation patrimoniale

En fonction de la stratégie de la collectivité, la Caisse des Dépôts accompagne les différents modes opératoires

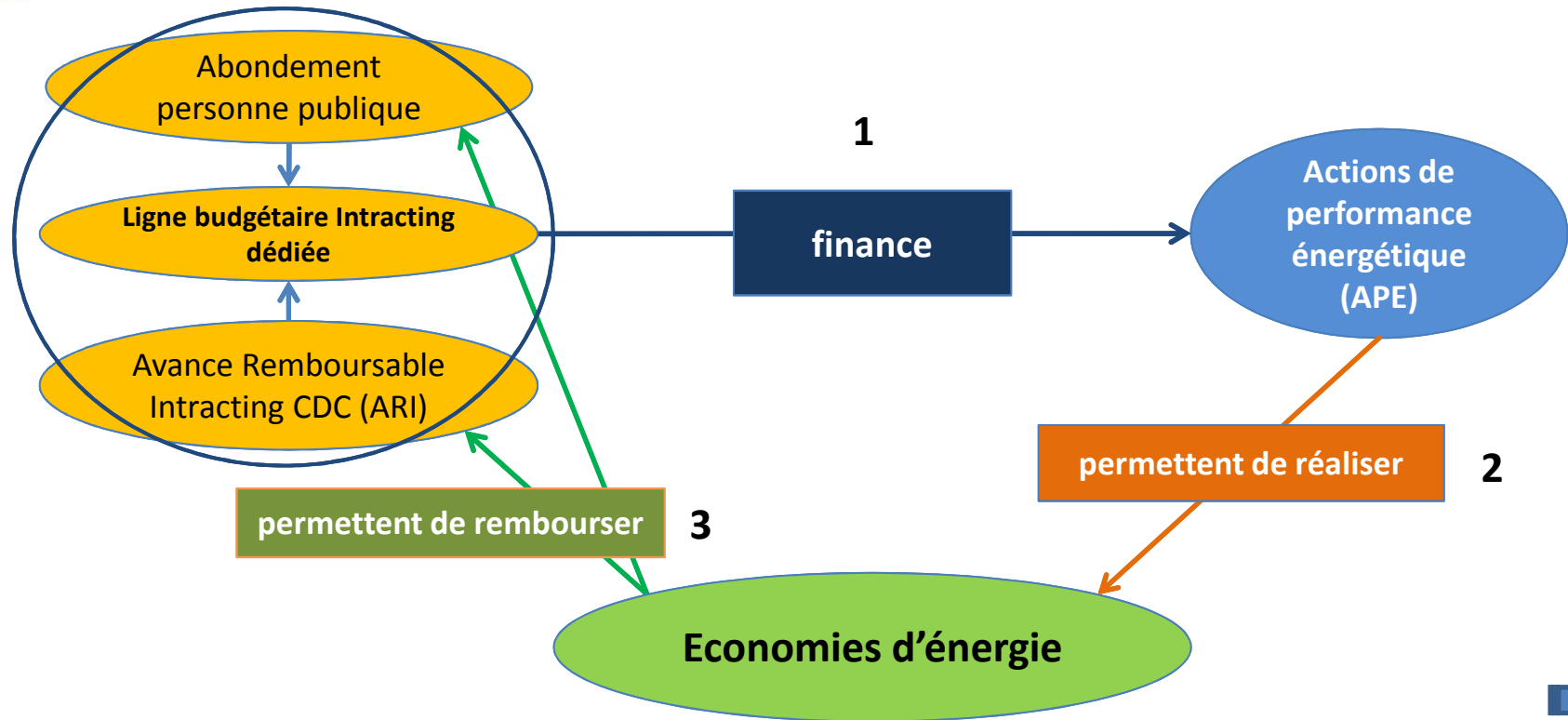


GROUPE



5. L'offre investisseur de la Caisse des Dépôts auprès des collectivités

L'intracting: Les 3 principaux flux financiers du dispositif intracting



Le Dispositif intracting pour le financement de l'efficacité énergétique

- ▶ Une ligne **budgétaire** est dédiée à l'**efficacité énergétique du patrimoine** est créer au sein du budget de la personne publique (fonds interne), il est abondé à parité par la CDC,
- ▶ Un audit est effectué et des **bouquets de travaux** d'efficacité énergétique est défini,
- ▶ Les travaux **d'efficacité énergétique d'équipements** sont financés sur cette ligne budgétaire,
- ▶ Ces actions ont un **temps de retour sur investissement** « **rapide** » (moins de 10 ans),
- ▶ les **économies d'énergie** réalisées sur les charges d'exploitation « **remboursent** » le budget dédié aux actions d'efficacité énergétique,
- ▶ un **dispositif de suivi des consommations** garantit la réussite du projet,
 - ✓ *Le pilotage et le suivi du programme doit être assuré par un **économe de flux** (énergéticien, energy-manager, ...).*
- ▶ Des **actions de sensibilisation**

La participation de la CDC à la démarche intracting

En fonction du bouquet de travaux, le montant pour la constitution de la **ligne budgétaire dédiée** est compris **entre 1 et 5 M€**.

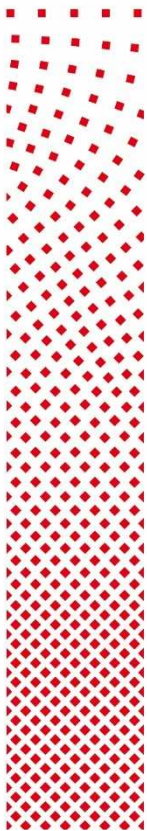
Avec une participation sur fonds propres de la CDC à 50% maximum, par le biais d'une avance remboursable.

L'abondement est effectué selon le planning opérationnel et budgétaire

Durée de la convention : 10 ans

L'avance remboursable sur fonds propres de la CDC rémunérée à un taux fixe de 2%.

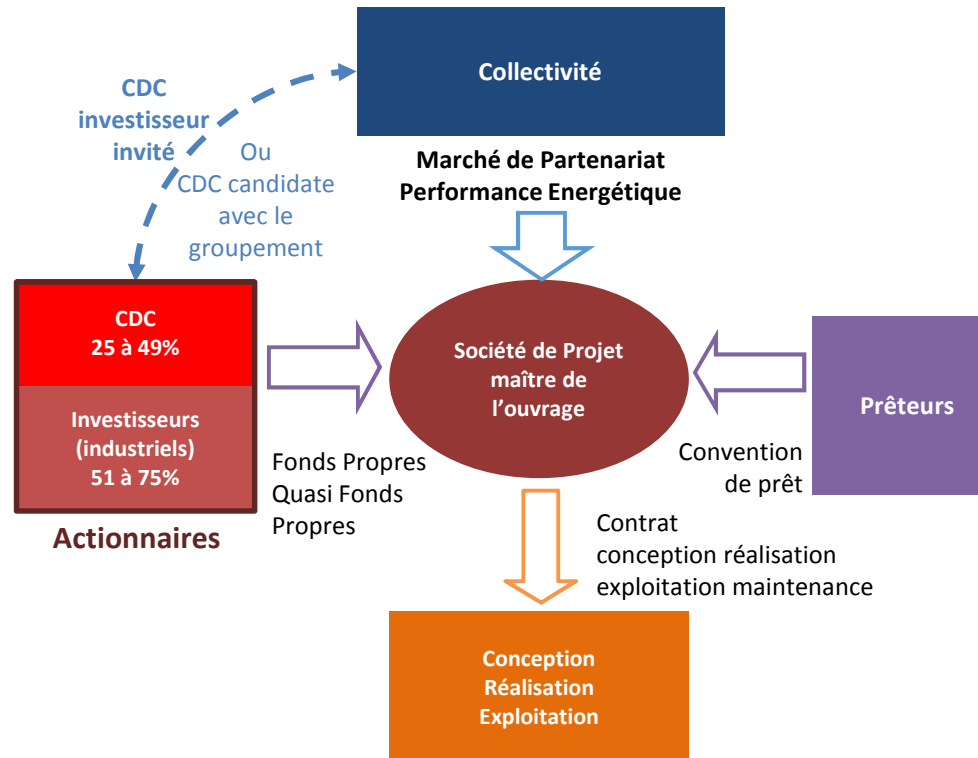
GROUPE



L'offre investisseur de la CDC :

B. Tiers-investissement dans un Marché de partenariat de performance énergétique

Montage du Marché de Partenariat de Performance Energétique

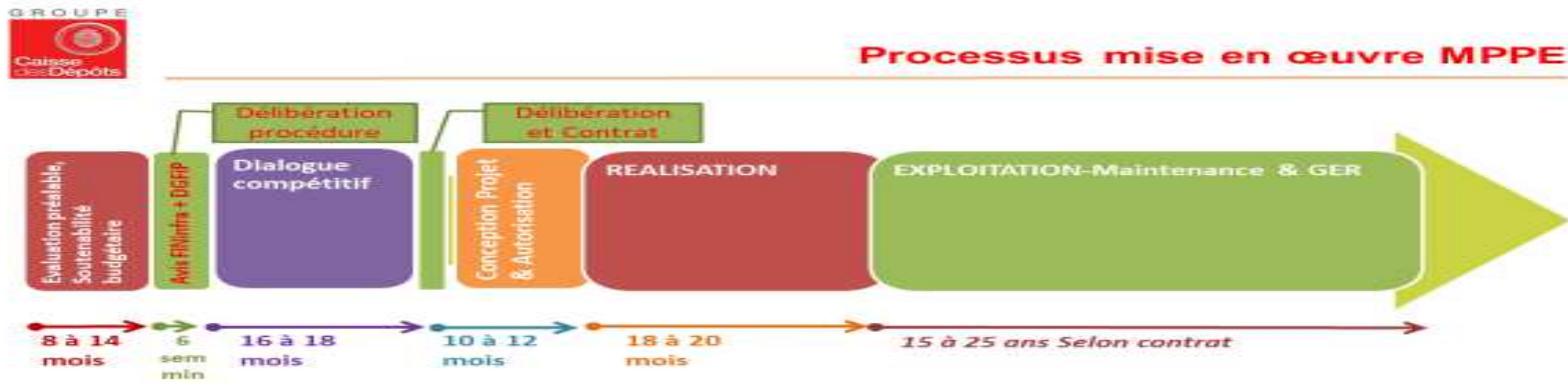


- Les Industriels-investisseurs majoritaires.
- La CDC intervient comme **tiers-investisseur minoritaire** dans les projets, **garante de l'intérêt général**.
- La CDC peut intervenir comme prêteur.

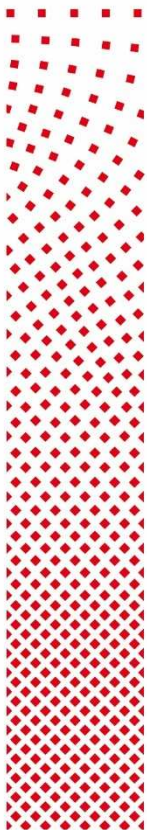
CDC, actionnaire minoritaire, mais invité (rendu possible par l'art.80 de l'ordonnance de 2015).

Procédure de dévolution d'un marché de partenariat

- Les MPPE sont possibles à partir d'un **montant minimum de 2 M€ HT**
- Les MPPE sont dévolus selon une **procédure de dialogue compétitif**
*NB: le dialogue compétitif permet à l'adjudicateur de **définir ou développer des solutions du programme** avec les candidats admis à concourir.*
- Le recours au marché de partenariat nécessite :
 - une **Evaluation du Mode de Réalisation du Projet (EMRP)** soumise à un avis de **Fin-Infra** (ex MaPPP),
 - une **étude de soutenabilité budgétaire** soumise à l'avis de la **DGFIP**.



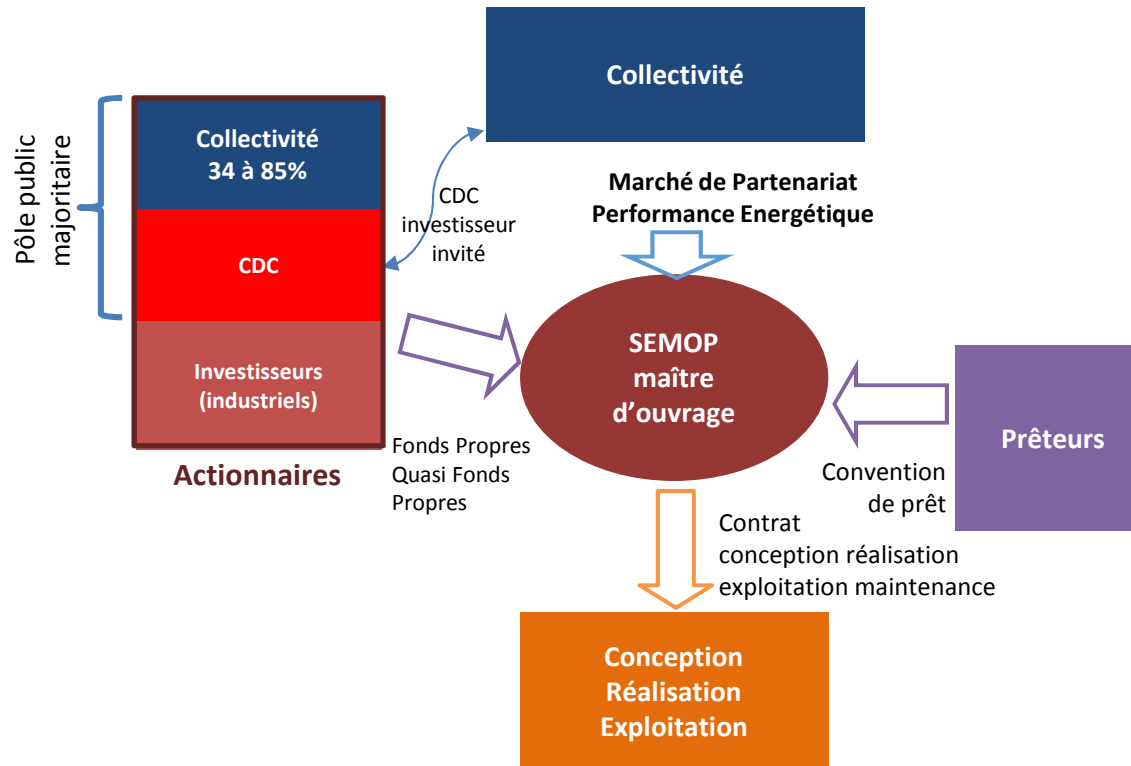
GROUPE



Des montages particuliers :

**Marché de Partenariat de Performance
Énergétique dans le cadre d'une
SEMOP (SEM à Opération unique)**

Un contrat de performance énergétique à travers une SEMOP



La rénovation énergétique du patrimoine peut faire l'objet d'un contrat unique avec une SEMOP.

- ✓ La **collectivité actionnaire** exerce un **contrôle** plus important, la **transparence** de gestion est approfondie.
- ✓ Le rôle de **tiers de confiance de la CDC** est accru, elle constitue un **pôle public majoritaire** avec la collectivité
- ✓ la **CDC partenaire veille à l'équilibre économique** des opérations.

GROUPE



Les autres investissements Caisse des Dépôts dans les projets TEE



Les autres investissements TEE de la Caisse des Dépôts

SIGEIF Mobilités

Création d'une structure d'investissement (SEM) pour la réalisation d'un réseau de station GNV en IDF
Objectif TEE : Offrir une alternative au carburant diesel pour les véhicules de transport de marchandises, en particulier

Capital : 5M€ dont 1,9M € apportés par la CDC (38%)
Investissement : Plus de 10M€ pour une dizaine de stations:

Première station au port de Gennevilliers.

SIPENR

SEM d'économie mixte pour la production d'ENR

Capital: 3,3 M€ dont 20% CDC

Objectif: développer les ENR (éolien, solaire, biomasse...) en priorité en IDF et la Géothermie (réseaux de Chaleur)

Les autres investissements TEE de la Caisse des Dépôts

Eco quartier de l'Arsenal sur le Mont Valérien à Rueil

Accompagnement: maîtrise foncière (prêts Gaïa)

Réseau de Chaleur sur la Zac de l'Arsenal: concession pour la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur

Centrale Biomasse/gaz: 1,7 MW/10MW

Mixte énergétique: 66% ENR

Montant de l'investissement: 10M€

Participation CDC en Fonds Propres:: 30%

Expertise filiale: EGIS

PIA Ville de demain, subvention d'investissement 1,7M€ pour un centre sportif

GROUPE



L'équipe territoriale Yvelines/Hauts de Seine

Directeur Territorial 78/92 : N



Chargé de Développement territorial Sud de Seine (T2) et Sud Yvelines: Farès Abid
fares.abid@caissedesdepots.fr

Chargé de Développement territorial La Défense (T4) et GPS&O : Mohamed Ayadi
mohamed.ayadi@caissedesdepots.fr



Chargée de Développement territorial SQY et SGBS et GPSO : Nathalie Di Piro
Nathalie.dipiro@caissedesdepots.fr

Chargée de Développement territorial Boucle Nord (T5) et VGP: Axelle Fofou
axelle.fofou@caissedesdepots.fr



Merci de votre attention

